



GIP CARIF Ile-de-France
Mission régionale de lutte contre l'illettrisme

G r o u p e

d ' E t u d e s

S o c i a l e s

**Etat des lieux de la lutte
contre l'illettrisme en Ile de France**

T e c h n i q u e s

Synthèse

Février 2007

e t E c o n o m i q u e s

Véronique DESSEN TORRES
Daniel RIGAUD
Manon MEUNIER
Jean-Baptiste STUCLIK

Société coopérative SARL
à capital variable- APE 742C
RC Paris B 324 420 835
SIRET : 324 420 835 000

GESTE

113, rue Saint-Maur
75011 PARIS
Tél : 33 (0)1 49 29 42 40
Fax : 33 (0)1 43 38 24 68
www.geste.com

Introduction

Le contexte d'élaboration de l'état des lieux

Depuis plusieurs années, l'Agence Nationale de lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) impulse une dynamique visant à la création de plans régionaux de lutte contre l'illettrisme.

En Ile de France, l'Etat et le Conseil Régional, avec l'appui de l'ANLCI, ont proposé une programmation d'actions 2006 – 2007 pour aboutir en deux temps à l'élaboration d'un plan régional de lutte contre l'illettrisme :

- 2006 : phase préparatoire consacrée à la capitalisation d'informations sur le territoire et à l'initiation d'une animation territoriale ;
- 2007 : phase d'élaboration destinée à préciser les besoins, les moyens et les actions complémentaires à mettre en œuvre.

Le GIP CARIF Ile-de-France, dont l'objectif est de favoriser la circulation de l'information sur la formation professionnelle et l'emploi en Ile de France, s'est vu confier par ses financeurs (DRTEFP et Conseil Régional d'Ile de France) la mission régionale de la lutte contre l'illettrisme en Ile de France et donc le projet d'élaboration et de mise en œuvre de ce plan en partenariat avec l'ANLCI. La chargée de mission régionale de l'ANLCI est en poste cette responsabilité au sein du GIP CARIF depuis novembre 2005.

Dans le cadre de la phase préparatoire, le GIP CARIF a confié à GESTE la réalisation d'un état des lieux des dispositifs et acteurs de la lutte contre l'illettrisme en Ile de France.

Cet état des lieux devait permettre de rendre lisibles et visibles les actions de lutte contre l'illettrisme en Ile de France en tenant compte de plusieurs types de difficultés :

- Des difficultés de repérage et donc d'orientation des personnes vers des dispositifs adaptés
- Des difficultés de repérage du champ d'action de la lutte contre l'illettrisme par rapport à d'autres champs d'action
 - o Une certaine dilution du champ d'action « illettrisme » dans les actions linguistiques destinées aux migrants.
 - o Plus largement et au-delà du contexte migratoire auquel se mêlent des confusions sur l'appréciation de la nature des situations (illettrisme/ analphabétisme/ FLE), un trop faible partage de ce qui est entendu par action de lutte contre l'illettrisme.

En ce sens, pour préparer le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, l'état des lieux présente un double enjeu :

- donner à voir ce qui se fait et partager la définition du champ d'action de la lutte contre l'illettrisme
- permettre de dépasser une certaine dilution du champ d'action par :
 - o une prise en compte spécifique des enjeux de lutte contre l'illettrisme dans le cadre du plan (des actions, un dispositif et un pilotage clairement identifiés) ;
 - o mais aussi une mise en cohérence et en complémentarité du plan avec les dispositifs existants.

Au-delà du recensement d'informations et de l'analyse qui permettent de construire de l'action sur des éléments de connaissance argumentés, l'état des lieux est aussi une première étape de la mobilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan. En ce sens, l'enjeu est non seulement de rendre claires et lisibles les actions conduites, mais aussi de promouvoir la concertation et d'assurer la coopération entre les services et les partenaires.

Contacts

Mission régionale LCI – GIP CARIF Ile-de-France

Sonia Sehil, Chargée de mission régionale ANLCI / GIP CARIF

16, avenue Jean Moulin

75014 Paris

Tél : 01 56 53 32 73

Courriel : s.sehil@carif-idf.org

www.carif-idf.org

La démarche adoptée

Un comité technique de suivi, constitué et animé par la chargée de mission régionale, regroupe les techniciens des instances représentées au comité de pilotage de la mission illettrisme ainsi que les centres de ressources illettrisme d'Ile de France. Il a été constitué en amont de l'état des lieux pour construire un cahier des charges concerté et choisir le prestataire.

La mission de Geste s'est ensuite déroulée en concertation continue avec la chargée de mission régionale d'une part, et avec le comité technique de suivi d'autre part.

En accord avec le comité technique de suivi et la chargée de mission régionale, une première liste d'acteurs à rencontrer / à contacter a été définie, et des contacts complémentaires ont été proposés au fur et à mesure des échanges et des analyses documentaires.

78 personnes ont été mobilisées dans le cadre de l'état des lieux. 51 personnes ont été rencontrées en face à face dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs. Les autres personnes ont été contactées par téléphone.

Les partis pris de l'état des lieux

Le champ de l'état des lieux

Il a été jugé indispensable de ne pas limiter les investigations aux seuls dispositifs et actions consacrés spécifiquement à la lutte contre l'illettrisme. En effet, si l'illettrisme est une situation spécifique qui doit être identifiée de manière différenciée d'autres difficultés linguistiques (notamment l'Alphabétisation et le Français Langue Etrangère - FLE), la lutte contre l'illettrisme mobilise des acteurs qui peuvent par ailleurs être mobilisés sur d'autres problématiques et/ ou qui pourraient mieux prendre en compte les enjeux de l'illettrisme dans la mise en œuvre d'un certain nombre de leurs actions.

En ce sens, il est apparu fondamental à GESTE et au comité technique de présenter dans l'état des lieux les acteurs et dispositifs intervenant dans des champs connexes de la lutte contre l'illettrisme (notamment les champs linguistiques Alpha / FLE et le champ de l'accès aux savoirs de base au sens large) et dont il était pertinent à ce stade d'analyser le potentiel de mobilisation pour la lutte contre l'illettrisme en tant que telle.

La nature des données

Par ailleurs, en concertation avec les membres du comité de pilotage et du comité technique, l'état des lieux a privilégié le recueil de données qualitatives sur les acteurs et les actions de lutte contre l'illettrisme. Les données quantitatives sur les situations d'illettrisme en Ile de France seront capitalisées courant 2007 en s'appuyant sur les résultats de l'extraction régionale de l'enquête INSEE IVQ et les autres données disponibles (Education nationale, JAPD, Administration pénitentiaire...).

Présentation des documents remis

Le rapport final et la présente synthèse **proposent une analyse par champ d'observation** :

- les dispositifs de formation et d'accès à la formation ;
- la prévention ;
- l'accès aux savoirs de base pour les adultes salariés ;
- le repérage, orientation et accompagnement des publics en situation d'illettrisme ;
- la professionnalisation des acteurs ;
- le pilotage et l'animation.

Chaque fois, après la présentation des principaux acteurs et dispositifs identifiés, sont proposés des éléments d'analyse et les principaux enjeux repérés.

S'ajoutent plusieurs éléments complémentaires de l'état des lieux :

- **Une cartographie** de l'offre de formation à partir des données de la DRTEFP, du FASILD (ACSE) et du Conseil Régional (annexe 2).
- **Une fiche par acteur et par dispositif** consacré à la lutte contre l'illettrisme ou pouvant être mobilisé sur la lutte contre l'illettrisme (annexe 3).

Les dispositifs de formation ou d'accès à la formation

Existant

Plusieurs types de dispositifs de formation ont été repérés :

- Les **dispositifs institutionnels régionaux gérés par marché public**
 - o Le marché de la DRTEFP, seul à porter exclusivement sur les publics en situation d'illettrisme
 - o Le dispositif de formation professionnelle continue en marché piloté par le Conseil Régional qui s'adresse aux publics jeunes demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme, d'analphabétisme ou de Français Langue Etrangère (FLE), accessible uniquement en alternance avec les dispositifs régionaux d'insertion de la Région Ile-de-France.
 - o Le marché piloté par le FASILD (devenu ACSE depuis novembre 2006) s'adressant aux publics adultes relevant de l'alphabétisation et du FLE.
- Les **dispositifs institutionnels régionaux gérés dans le cadre de subventions**
 - o le volet « détenu » du programme IRILL de la DRTEFP (bien que peu sur l'illettrisme)
- Les **dispositifs institutionnels départementaux**
 - o Formations linguistiques de certains Conseils Généraux dans le cadre des Plans Départementaux d'Insertion (englobent l'ensemble des difficultés linguistiques ; l'illettrisme n'est pas toujours pris en compte)
- Les **initiatives de la société civile**
 - o très nombreuses mais diffuses et donc difficiles à repérer d'emblée (l'état des lieux ne s'est pas donné comme objectif de les recenser ; ce travail s'opérera en continu dans les périodes à venir).

Eléments d'analyse

Les actions de **formation** « linguistique » portent **rarement spécifiquement sur les enjeux d'illettrisme**, voire ne prennent pas en compte l'illettrisme.

Les trois marchés gérés au niveau régional ne sont pas concertés, notamment parce que :

- le programme IRILL est un des axes de la politique de gestion des emplois et des compétences/ mutations économiques/ Formation tout au long de la vie.
- Au niveau de l'Etat, la formation linguistique sert la politique d'intégration et de lutte contre les discriminations.

- Les formations à la maîtrise des savoirs de base financées par la Région Ile-de-France sont au service de l'insertion professionnelle des jeunes 16- 25 ans dont la Région à la charge au titre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue.

L'analyse comparée de ces marchés montre que :

- les objectifs en terme d'âge (jeunes/ adultes) et de nature des difficultés linguistiques (seul IRILL est uniquement sur l'illettrisme) sont distincts
- Les périodes des marchés sont différentes, les durées différentes, il n'y pas de connaissance mutuelle des zones de couverture géographique, ni des éléments budgétaires et des analyses de besoin.
- 2 dispositifs (Conseil Régional et FASILD / ACSE) prévoient des diagnostics et sont organisés territorialement sous forme de plates-formes. IRILL pas.
- L'animation locale des organismes par les institutions porteuses des marchés est moindre qu'il y a quelques années (sauf FASILD / ACSE).
- Les prestataires sont les mêmes (en majorité)
- Les financements accordés à l'illettrisme (DRTEFP et Conseil Régional) ne sont pas à la mesure des premières estimations du besoin (extraction IDF de l'enquête IVQ), quasiment équivalent aux besoins des migrants pour lesquels le budget accordé (et la sensibilisation des acteurs) est bien plus important.
- Alors que les besoins sont forts, les places en formation proposées ne sont pas mobilisées dans la même mesure sur tous les territoires (marché IRILL) ou encore la proportion de personnes relevant de l'illettrisme dans les groupes constitués sur les formations qui traitent de l'ensemble des difficultés linguistiques est faible. Cela pose la question du repérage des publics en amont. Cela montre aussi qu'il existe, même dans la perspective d'un budget constant, des marges de manœuvre.

Globalement, les formations identifiées sont **peu accessibles aux salariés**.

La DRTEFP comme le Conseil régional ont engagé sur l'année 2006 un travail de réflexion sur l'organisation de leurs marchés respectifs. Des enjeux se dégagent et pourront à court terme être partagés entre dispositifs.

Enjeux

Appuyer l'offre de formation sur un diagnostic de besoin (données sur l'illettrisme et ses volumes – cf. infra)

- pour mieux l'ajuster (volume et localisation) et mieux (et plus) orienter les publics relevant de l'illettrisme (cf. infra l'analyse sur le repérage et l'orientation). Actuellement, ce diagnostic de besoin est très partiel.

Amplifier et pérenniser la concertation entre financeurs de formation (financeurs de formations linguistiques et financeurs de formations professionnelles continues)

- La concertation entre institutionnels doit d'abord porter sur l'élaboration de la commande aux organismes et sa mise en œuvre : cela permettrait une analyse partagée (et une certaine coordination) du contexte, des objectifs, du public, des localisations des prestations, des volumes (en prenant en compte les données consolidées de l'enquête IVQ en Ile de France).
- L'état des lieux est une première étape, la préparation du plan régional de lutte contre l'illettrisme, qui se déroulera sur la période de montée en charge de l'ACSE sur ses missions (notamment sur l'axe lutte contre l'illettrisme dans le cadre du partenariat avec l'ANLCI) en sera une seconde.

Repérer les autres formations existantes (conseils généraux, collectivités locales, associations...) qui agissent sur les enjeux d'illettrisme ainsi que les réseaux d'acteurs.

- pour mieux mailler les parcours et les coordinations de dispositifs
- et promouvoir la prise en compte des enjeux d'illettrisme au delà des enjeux linguistiques alpha et FLE (plus largement pris en compte).

Favoriser l'accessibilité des salariés aux formations linguistiques (notamment des trois marchés)

- Actuellement, les salariés ont très rarement accès aux formations du marché IRILL.
- L'action de la Région est quant à elle prioritairement tournée vers les jeunes demandeurs d'emplois. Certaines catégories des jeunes salariés peuvent théoriquement bénéficier de formations à la maîtrise des savoirs de base ou de formations dans le cadre des conventions liant la Région et certains OPCA, mais la pratique ne suit pas.

La prévention

Existant

Compte tenu du parti pris de l'état des lieux (repérage privilégié des acteurs et dispositifs institutionnels dans une première approche), les actions concourant à la prévention de l'illettrisme, sans doute très nombreuses, mais souvent maillées à d'autres objectifs et/ ou politiques publiques, n'ont pas été repérées à ce stade au delà des dispositifs suivants :

- les dispositifs Education Nationale ou partenariaux à destination des publics scolaires
 - o Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme
 - o Dispositifs de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville
 - o Le Programme Réussite pour Tous en partenariat Education Nationale – Conseil Régional Ile de France (ce programme n'a pas pour objectif

- de lutter contre l'illettrisme, mais il pourrait être un outil mieux mobilisé dans ce but)
- Projets de développement des apprentissages en dehors du temps scolaire
- les actions d'accès au livre et à la lecture
 - subventions de la DRAC notamment à des projets associatifs en ce sens
 - la politique régionale du livre de la Région Ile-de-France.

Eléments d'analyse

Le champ de la prévention reste celui sur lequel il reste encore le plus à faire... et le plan régional devra définir une démarche progressive dans ce cadre.

Les institutions qui ont mis en place des dispositifs n'ont pas toujours encore insisté sur les aspects spécifiques des difficultés liées à l'illettrisme, ce qui conduit souvent à ce que les opérateurs qui s'inscrivent dans ces dispositifs **privilégient les actions liées à l'alphabétisation et au FLE**, plus facilement repérables que les difficultés liées à l'illettrisme.

Enjeux

Encourager les initiatives et mieux intégrer la prévention de l'illettrisme dans les objectifs des projets conduits

- Sensibiliser les acteurs pour encourager les initiatives et mieux intégrer la prévention de l'illettrisme dans les objectifs des projets conduits
- Chercher à mailler, par territoire, les dispositifs existants au niveau régional liés directement à la lutte contre l'illettrisme, et les actions de prévention (le développement de l'animation territoriale et de la fonction ressource – cf infra- favoriserait ce maillage).

L'accès aux savoirs de base pour les adultes salariés

Existant

Plusieurs OPCA se sont impliqués sur l'accès aux savoirs de base sur la base des constats de leurs adhérents, mais aussi dans le cadre d'un contexte réglementaire et de partenariats (ANLCI, financeurs potentiels) qui le leur permettaient. Tous ont des financements spécifiques sur cet axe alors que l'accès aux savoirs de base peut entrer depuis 1998 dans le droit commun : le spécifique

permet de mobiliser les entreprises pour qu'elles prennent en compte ce sujet de formation, pour les inciter ensuite à les introduire éventuellement dans leur plan de formation.

Au delà de ces accords au niveau national, les OPCA peuvent se rapprocher, au niveau régional, de la DRTEFP qui, dans le cadre de son **programme EDEC**, peut contribuer au financement d'actions liées aux savoirs de base.

Certaines structures de l'insertion par l'activité économique commencent à se mobiliser en Ile de France (notamment) sur le champ de la lutte contre l'illettrisme pour leurs publics salariés (et/ ou stagiaires de la formation professionnelle).

Eléments d'analyse

Les actions sont de nature très différentes et se déclinent en plusieurs volets majeurs

- l'ingénierie de **mobilisation et de sensibilisation des entreprises**. La mobilisation des entreprises est parfois difficile mais a contribué au développement de savoir faire et d'outils : sensibilisation des conseillers locaux des OPCA, manuels, argumentaires, communication...
- l'ingénierie du **repérage des salariés et du diagnostic de besoins**
- l'ingénierie de **l'accompagnement des entreprises**
- les **formations elles – mêmes**.

Les **formations ne sont pas uniquement sur le champ de l'illettrisme** :

- **Quand elles restent sur les difficultés linguistiques, les formations abordent toujours aussi l'Alpha et le FLE** (Uniformation, Agefos PME, FAF Propreté, Habitat Formation, CNFPT)
- D'autres OPCA ont choisi de s'investir sur des objectifs plus larges que les difficultés d'accès à la langue et travaillent sur les **savoirs de base au sens large** (y compris calcul, communication...)

Les organismes de formations retenus ne sont en général pas les mêmes que ceux des marchés IRILL, Conseil Régional et FASILD / ACSE

Plusieurs OPCA impliqués au niveau national mentionnent que les **entreprises recourant aux possibilités offertes par les dispositifs mis en place sont moins nombreuses en Ile de France qu'ailleurs**.

Enjeux

L'accès aux savoirs de base pour les adultes salariés doit être un axe majeur du plan régional.

Intégrer la lutte contre l'illettrisme dans les outils mobilisés par les acteurs économiques : GPEC, Alternance...

Mieux faire connaître les financements existants (notamment EDEC) ... et mobiliser les partenaires financeurs potentiels (notamment Conseil régional)

- favoriser l'implication de nouveaux OPCA, et également le développement d'actions en Ile de France (cf. infra) par les OPCA déjà impliqués. Ceci est néanmoins évidemment conditionné à la taille des enveloppes de ces programmes, autant pour ce qui concerne les aides publiques que les fonds accordés par les OPCA eux-mêmes (tous disent qu'ils aimeraient voir émerger plus de projets, notamment en Ile de France... sans garantir que les fonds exceptionnels accordé sur l'axe « savoirs de base » soient extensibles à la mesure des besoins).
- mieux mobiliser les fonds de la formation professionnelle et sensibiliser pour cela les financeurs

Construire une animation régionale qui permette de mieux connaître pour mieux capitaliser l'expérience des OPCA.

Engager une réflexion sur les liens qui peuvent être faits dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des marchés IRILL, Conseil Régional, et ACSE (ex-FASILD) et l'implication des OPCA.

Travailler à développer la prise en compte des enjeux d'illettrisme par les structures d'insertion par l'activité économique.

- Ce travail est déjà engagé et il serait intéressant de le poursuivre dans le cadre de l'animation régionale et du plan régional de lutte contre l'illettrisme.

Repérage, orientation et accompagnement des publics en situation d'illettrisme

Existant

Dispositifs de repérage et d'orientation

- Des dispositifs de repérage (objectifs : orientation des publics et constitution de statistiques
 - o JAPD (Journées d'Appel et de Préparation à la Défense)
 - o Numéro Indigo
- Des dispositifs de repérage par un réseau de prescripteurs :
 - o Missions locales
 - o ANPE

- CHRS
- ...
- Un dispositif de diagnostic et d'orientation
 - Pôles de diagnostic et de suivi
- Des actions de sensibilisation au repérage (encore trop peu nombreuses)
- Des initiatives pour disposer de statistiques
 - IVQ régionalisé
 - Déclaration de bénéficiaires de dispositifs (RMI)

Les dispositifs d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme

- Projet Réussite pour tous (suivant les projets des établissements)
- Education nationale en milieu pénitentiaire,
- Méthodes pédagogiques au sein des parcours scolaires

Eléments d'analyse

- Un manque global de sensibilisation des acteurs sur les volumes de personnes concernées par l'illettrisme et sur la définition de ce que recouvre la lutte contre l'illettrisme
- Des dispositifs de repérage et d'orientation non optimisés, voire non utilisés
 - Le repérage par les prescripteurs n'est pas optimal (manque de sensibilisation et de formation)
 - Le numéro Indigo
 - Lien JAPD – Mission locale en cours d'optimisation
- Des dispositifs d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme qui se concentrent principalement autour d'objectifs de formation.

Principaux enjeux

Engager un programme ambitieux de sensibilisation des acteurs en contact avec les publics potentiellement discriminés dont les intermédiaires de l'emploi (axe prioritaire)

Sans un meilleur repérage des publics par les acteurs avec qui ils sont en contact, la prise de conscience sur le volume de personnes concernées se fera difficilement, les dispositifs existants ne seront pas optimisés et les initiatives autour des actions linguistiques continueront à porter principalement sur les enjeux d'alphabétisation et de FLE. La sensibilisation doit concerner non seulement les intermédiaires de l'emploi qui peuvent orienter vers des actions de formation, mais aussi les acteurs de la vie publique locale qui peuvent proposer aussi d'autres types d'initiatives à imaginer en terme de prévention, de remédiation, voire de formation. Par ailleurs, il serait très intéressant d'inscrire les actions de sensibilisation des acteurs au repérage dans la durée : un programme pérenne permettrait de limiter les « pertes en ligne » liées au fort turn over des professionnels de ces secteurs, particulièrement en Ile de France.

Engager un travail de sensibilisation/ communication des acteurs régionaux (institutionnels et opérateurs) sur les volumes de personnes concernées par l'illettrisme et sur la définition de ce que recouvre la lutte contre l'illettrisme

Les chiffres de l'extraction régionale de l'enquête IVQ gagneront à être connus, ce qui pourra contribuer à sensibiliser sur le besoin de s'investir spécifiquement sur le champ de la lutte contre l'illettrisme. La nature du besoin doit également être mieux communiquée, et être distinguée des enjeux linguistiques alpha et FLE, même si certaines actions et certains circuits d'orientation peuvent être communs.

Re-visiter le fonctionnement du numéro Indigo en Ile de France

Il s'agit de rendre plus opérationnel cet outil qui pourrait constituer un véritable observatoire au service des publics et des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Optimiser le dispositif de la JAPD

Le dispositif de la JAPD gagnerait à être optimisé... et la connaissance réciproque des acteurs impliqués dans les processus, ainsi que la meilleure sensibilisation sur les objectifs du dispositif et son fonctionnement devrait permettre d'optimiser sa mise en œuvre.

Promouvoir des actions plus diversifiées d'accompagnement des publics en situation d'illettrisme

Les propositions qui sont faites dans le développement sur la politique de la ville (cf. infra - maillage partenariaux des dispositifs Etats/ Régionaux et acteurs locaux) pourraient être une première piste.

Professionnalisation des acteurs et des structures

Existant

Il existe aujourd'hui peu de formations de formateurs

- Les trois pilotes régionaux de marchés de formations ont tous eu, à un moment donné, un dispositif spécifique de formation des acteurs.
- Seul le dispositif du FASILD subsiste

Plusieurs actions de sensibilisation ou de formation au repérage ont pu être menées par les **Centres Ressources Illettrisme**.

Quelques actions ont par ailleurs ponctuellement été organisées pour améliorer la sensibilisation et le repérage

Eléments d'analyse

Le constat est largement partagé de l'insuffisance d'actions pérennes

- de sensibilisation des acteurs institutionnels, opérateurs (dont opérateurs en contact avec les publics potentiellement en situation d'illettrisme),
- de formation des formateurs

Les acteurs expriment à l'unanimité le besoin de développer le champ de la professionnalisation.

Enjeux

Les deux enjeux présentés dans la partie relative au repérage peuvent être également repris ici puisqu'ils sont aussi relatifs à la professionnalisation des acteurs.

Engager un travail de sensibilisation/ communication des acteurs régionaux (institutionnels et opérateurs) sur les volumes de personnes concernées par l'illettrisme et sur la définition de ce que recouvre la lutte contre l'illettrisme

La nécessité de toujours préciser les distinctions Alpha/ FLE/ Illettrisme, auprès d'institutionnels comme d'opérateurs reste très présente, tout comme celle de mieux sensibiliser sur les actions à engager pour la lutte contre l'illettrisme.

Engager un programme ambitieux de sensibilisation des acteurs (dont les intermédiaires de l'emploi) en contact avec les publics potentiellement en situation d'illettrisme

Il est essentiel de former les professionnels quels qu'ils soient à repérer les situations d'illettrisme pour que celles-ci soient plus traitées.

Développer la formation de formateurs et leur mise en réseau

Il paraîtrait important d'organiser une mise en réseau des organismes de formation retenus dans le cadre des marchés publics et par les OPCA pour permettre en continu la formation de formateurs et l'échange de pratiques.

L'accord de coopération en voie d'élaboration entre l'ANLCI et l'ACSE pourrait permettre de décliner, à partir de 2007, les enjeux liés à la montée en compétence des acteurs.

Pilotage et animation

Existant

- Un Comité de pilotage a été constitué pour piloter la politique de lutte contre l'illettrisme en Ile de France. Il réunit la Préfecture de Région, la DRTEFP, le Conseil Régional, l'ANLCI, le GIP CARIF.
- Une chargée de mission régionale illettrisme à temps plein depuis novembre 2005
 - o à la fois force de proposition pour le comité de pilotage et le pilier de la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris par ce comité.
 - o pour cette mise en œuvre, elle s'appuie sur trois types de ressources : un comité technique de suivi (cf. supra), deux centres ressources illettrisme ; des correspondants départementaux illettrisme

Éléments d'analyse

L'Ile de France est une région encore peu mobilisée sur le champ de la lutte contre l'illettrisme en tant que telle. La mobilisation est plus portée sur les enjeux linguistiques des migrants. Les investissements sont ceux d'acteurs ... qui ne sont pas toujours ou plus en réseau et qui répondent plus aux exigences d'un programme (le programme IRILL par exemple) qu'à des orientations liées à une analyse des besoins et à des engagements partenariaux régionaux. En ce sens, **l'animation sur la lutte contre l'illettrisme paraît tout à fait indispensable.**

Les deux Centres Ressource Illettrisme (CRI) sont loin de couvrir l'ensemble du territoire. Or, il apparaît que la présence d'un Centre Ressource est un facteur de meilleure sensibilisation des acteurs du territoire, et donc de meilleur repérage, voire d'initiatives territoriales plus importantes.

La **mobilisation de réseaux « relais »** sur les territoires, notamment celui de la politique de la ville, pour mieux promouvoir les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme, paraît rencontrer une écoute des acteurs concernés.

Le lien ACSE – ANLCI, en déclinaison de la loi sur l'égalité des chances, pourrait par ailleurs permettre de décliner à partir de 2007 les enjeux de coordination et d'animation avec des données nouvelles.

Enjeux

Asseoir l'engagement partenarial des pilotes régionaux

- Continuer à réunir régulièrement le comité de pilotage

- Encourager la déclinaison des engagements en matière de lutte contre l'illettrisme dans les programmes partenariaux, les organisations et les missions, voire les financements des organismes pilotes
 - o Inscription du champ de la lutte contre l'illettrisme dans les différents programmes partenariaux et instances (Contrat de projet, PASER - Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région, PRDF – Programme Régional de Formation, PRIPI – Programme Régional pour l'Intégration des Populations Immigrées, schéma prévisionnel des formations de la Région, CCREFP – Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Comité Régional de l'ACSE).
 - o Travaux d'état des lieux internes aux organismes pilotes sur les dispositifs existants, leur organisation et leur contribution à la lutte contre l'illettrisme
 - o Analyse de ce qui pourrait être fait pour mieux mobiliser pour la lutte contre l'illettrisme des dispositifs qui n'ont pas cette unique vocation (Dispositif de soutien aux OPCA, Formations à la maîtrise des savoirs de base plus facilement accessibles aux jeunes stagiaires âgés de 16 ans à moins de 26 inscrits en formations pré-qualifiantes et qualifiantes ou en apprentissage...)
 - o Recherche de partenariats et mobilisation d'acteurs potentiellement intéressés à s'investir sur la lutte contre l'illettrisme
 - o Concertation entre commanditaires des marchés
- Chercher à mieux associer les partenaires de la lutte contre l'illettrisme à partir de 2007.

Renforcer la mission régionale de lutte contre l'illettrisme

La construction et le renforcement de la coordination régionale passent notamment, de notre point de vue, par :

- L'engagement et l'appui institutionnel répété à la mission de coordination
- une démarche partenariale et participative de construction du plan de lutte, par exemple sous forme de groupe de travail sur les différentes thématiques
- la constitution progressive d'une base de données (contacts et fiches acteurs/ action) qui reparte de l'acquis de l'état des lieux pour l'enrichir en continu, éventuellement en mettant à disposition l'information capitalisée

Définir ses ressources et relais thématiques et territoriaux

- o Renforcer et développer les centres de ressources illettrisme
- o Identifier et mieux s'appuyer sur les structures d'animation territoriales qui peuvent agir en complémentarité (maisons de l'emploi, Centres de ressources politique de la ville...)

Conclusion

En Ile de France, les enjeux de lutte contre l'illettrisme ne sont véritablement pilotés et animés que depuis novembre 2005, date de la nomination d'une chargée de mission à temps complet sous la double impulsion de l'Etat (Préfecture de région et DRTEFP) et du Conseil régional à la demande de l'ANLCI.

Le faible pilotage et la faible coordination technique antérieure à cette mobilisation montre une moindre prise de conscience partagée des besoins existants en matière de lutte contre l'illettrisme, faible conscience qui est renforcée par les difficultés à mesurer les besoins, mais aussi par l'existence de besoins plus visibles et plus repérables importants en Ile de France, ceux des personnes migrantes en situation difficile par rapport à l'écrit.

A cet égard, la déclinaison régionale de l'enquête Information et vie quotidienne organisée par l'INSEE en partenariat avec l'ANLCI, dont les résultats seront publics en février 2007, constituera un outil précieux pour les décideurs en ce qu'elle leur offrira une vision claire et objective des besoins dans la population francilienne.

En conséquence de ce faible pilotage et de cette faible prise de conscience, on observe en Ile de France que :

- Les dispositifs nationaux de lutte contre l'illettrisme (notamment le programme IRILL) existent :
 - o mais qu'ils gagneraient à s'appuyer davantage sur les résultats du travail d'analyse conduit par la DGEFP et dont les résultats ont été communiqués lors de la première étape du Forum permanent des pratiques piloté par l'ANLCI en 2005,
 - o ou se déclinent difficilement en Ile de France (expériences des OPCA par exemple)
- Quand il y a des actions ou des initiatives sur le champ linguistique, elles ne concernent pas toujours aussi l'illettrisme, et/ou se concentrent sur les enjeux d'alphabétisation et de français langue étrangère.
- Les acteurs de la lutte contre l'illettrisme (notamment les Centres de Ressources Illettrisme) n'ont pas toujours survécu (ils sont moins nombreux qu'avant) et doivent constamment construire leur légitimité (et leur équilibre d'activité).

Concernant les champs d'action, il apparaît très clairement que les formations sont au cœur de l'action existante, et qu'il faut renforcer aujourd'hui

- à la fois l'amont (la prévention, le repérage, et l'orientation des publics, la professionnalisation des acteurs)
- et l'aval (la professionnalisation des acteurs et l'animation des dispositifs).

En un mot, l'enjeu majeur pour l'Ile de France était d'**inscrire la lutte contre l'illettrisme dans une logique de projet pour la construction et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action partagés.**

La déclinaison en région Ile de France de la dynamique d'élaboration de plans régionaux impulsée par l'ANLCI au niveau national (10 plans régionaux signés à ce jour) a permis une remobilisation des partenaires sur une logique de projet autour des enjeux d'illettrisme : la prise de décision partenariale de réunir un comité de pilotage, de nommer une chargée de mission régionale à temps plein et de lancer le projet d'état des lieux puis d'élaboration du plan régional de lutte contre l'illettrisme est une étape forte en ce sens.

A l'issue de l'état de lieux, il faut continuer à construire cette logique de projet, c'est à dire repartir du diagnostic pour mobiliser les partenaires et construire une stratégie et un plan d'action, un projet, qui devra être piloté dans la durée pour asseoir sa légitimité, et évalué en continu ou in fine.

La logique du projet « lutte contre l'illettrisme » implique en Ile de France :

- de construire un diagnostic de besoin à partir de l'état des lieux, mais aussi de meilleurs repérages (il faut sensibiliser et former les acteurs) et de l'optimisation des outils de repérage existants (JAPD, Enquête IVQ notamment)
- de sensibiliser les partenaires institutionnels et les opérateurs intervenant dans des champs d'action qui pourraient mieux prendre en compte les enjeux d'illettrisme (il faut communiquer, former, échanger, et formaliser les engagements institutionnels)
- de s'appuyer sur les dispositifs et acteurs existants qui pourraient être mieux mobiliser pour la lutte contre l'illettrisme (modalités de financements des OPCA, acteurs de la sensibilisation et de l'animation...).
- d'animer et évaluer en concertation les différentes actions qui seront déclinées dans le plan régional à partir (notamment) des enjeux repérés dans l'état des lieux.

Annexe - Table des fiches acteurs et dispositifs

- DRTEFP
- Région Ile de France

Les ressources techniques

- Chargée de mission illettrisme, correspondante régionale de l'ANLCI
- Correspondant illettrisme
- Ici et là, Centre de Ressource Illettrisme
- ALCIA, Centre de Ressource Illettrisme

Les institutions et dispositifs Etat

- DRAC
- Education nationale
- Direction de l'administration pénitentiaire
- ACSE
- JAPD
- Dispositif APP

Les institutions Collectivités

- Conseils Généraux
- Dispositif Réseau Linguistique Athis Mons

Les opérateurs

- Centres de Ressources politique de la ville
- ANPE
- Missions locales
- FNARS
- Ligue de l'enseignement

Les OPCA

- AGEFOS PME IDF
- Habitat Formation
- Uniformation
- OPCAREG IDF
- FORMAHP
- FAF Propreté
- CNFPT